



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pouvoir d'achat

Question écrite n° 99089

Texte de la question

Mme Françoise de Salvador attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les augmentations au 1er janvier 2011 de différents services et prestations publiques et privées. Comment expliquer une telle hausse des tarifs sur autant de produits destinés aux ménages et aux entreprises ? Elle en veut pour preuve la consultation chez un généraliste qui passe de 22 à 23 euros et l'augmentation dite « raisonnable » prévue dans le domaine des transports, dans les mois à venir. Également, au niveau des fournisseurs d'accès à Internet, du fait du changement de taux de TVA (de 5,5 % à 19,6 %), la barre symbolique des 30 euros d'abonnement mensuel va être franchie. Pour ce qui est des assurances, ces dernières augmentent elles aussi de 2,5 % à 8 % leurs tarifs alors que, dans le même temps, les avantages, tels que la prime à la casse, disparaissent. « L'avantage des mariés » est également très réduit passant de trois à une déclaration de revenus pour l'année du mariage. Les frais occasionnés par ces augmentations de tarifs et la diminution de certains avantages fiscaux et bancaires vont jouer un rôle négatif sur le pouvoir d'achat des Français pour 2011, alors que ces derniers ont déjà été très durement touchés par la crise économique. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées par le Gouvernement pour stabiliser les dépenses des ménages et favoriser leur pouvoir d'achat.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise de Salvador](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99089

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er février 2011, page 837

Question retirée le : 5 juillet 2011 (Fin de mandat)